

> COMPOSANTES DE LA FORMATION

UC 1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 : concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « activités physiques pour tous »

UC 4 : mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.



Vidéo métier Toutes nos vidéos métiers sur www.profession-sport-loisirs.fr

> EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- Être capable de réaliser 2 tests (Luc Léger et habilité motrice).

> CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site du Ministère : www.sports.gouv.fr/emplois-metiers

> PRÉROGATIVES DU DIPLÔMES

INTITULÉ DU DIPLÔME	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
BPJEPS, spécialité activités physiques pour tous.	Animation à destination des différents publics à travers notamment la découverte des activités physiques.	Toute activité physique ou sportive auprès de tout public, à l'exclusion des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.